

**APPEL A CANDIDATURE POUR LES DOCTORANTS CONTRACTUELS SOUHAITANT  
EFFECTUER UNE MISSION D'ENSEIGNEMENT A L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2024 - 2025**

Le code de la recherche, et notamment son article D412, relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche définit le statut de référence des chercheurs doctorants à travers le contrat doctoral qui est un contrat à durée déterminée de droit public d'une durée de trois ans.

Les doctorants bénéficiant de ce contrat doctoral peuvent soit exercer une activité de recherche à temps plein soit inclure une **mission complémentaire** dans la limite de 1/6 du temps de travail annuel.

**Pour qui ?**

- Réservée aux doctorants contractuels (au sens du code de la recherche) ;
- Les doctorants contractuels inscrits en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année peuvent candidater ;
- Les étudiants qui n'ont pas encore la confirmation d'avoir obtenu un contrat doctoral peuvent candidater (in fine, seuls les doctorants ayant signé un contrat doctoral pourront se voir attribuer la mission définitivement).

**Quand et comment candidater ?**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vous disposez d'ores et déjà d'un contrat doctoral (UM, autres employeurs, ou autres financements de type ANR, Labex...) : cas des doctorants actuellement en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.</b></li> <li>• <b>Vous allez bénéficier d'un contrat doctoral à l'issue des opérations de sélection effectuées par l'une des écoles doctorales suivantes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Information Structures Systèmes (I2S) – ED 166</li> <li>• Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (LLCC) – ED 58</li> <li>• Sciences Chimiques Balard (SCB) – ED 459</li> <li>• Sciences Chimiques et Biologiques pour la santé (CBS2) – ED 168</li> <li>• Biodiversité, Agriculture, Alimentation, Environnement, Terre, Eau (GAIA) – ED 584</li> <li>• Sciences du Mouvement Humain (SMH) – ED 463</li> <li>• Droit et Science politique – ED 461</li> <li>• Économie et Gestion de Montpellier (EDEG) – ED 231</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le dossier de candidature est à déposer sur l'application SPHINX <b>à partir du 27 juin 2024</b> (pour toutes les écoles doctorales, à l'exception de l'ED Droit et Science Politique) et <b>impérativement avant le 22 juillet 2024</b> (date de fermeture de l'application).</p> <p>L'application rouvrira <b>du 19 août au 14 septembre, uniquement Droit et Science politique</b>).</p>
---	--

**Modalités de candidature :**

Les candidatures sont à effectuer sur l'application SPHINX en se connectant à l'adresse suivante :

<https://sphinx.umontpellier.fr/SurveyServer/s/DRH-MCE/MCE2024/questionnaire.htm>

Une fois le questionnaire rempli sur l'application SPHINX, le formulaire (récapitulant la candidature) dûment complété et doit être signé par :

- Le directeur de thèse
- Le directeur de l'unité de recherche
- Le doctorant contractuel

Il devra être déposé en ligne sur l'application SPHINX accompagné des pièces suivantes :

- Contrat doctoral ou lettre d'engagement
- CV
- Lettre de motivation

**Sélection des candidats :**

Un premier envoi des dossiers de candidature sera fait pour classement le 23 juillet 2024 pour l'ensemble des écoles doctorales (à l'exception de l'ED Droit et Science politique, pour qui les dossiers de candidature seront transmis le 17 septembre 2024).

La Direction des Ressources Humaines informera les doctorants contractuels retenus fin septembre 2024.

**MISSION D'ENSEIGNEMENT EXERCEE AU SEIN D'UN AUTRE ETABLISSEMENT**

Si vous êtes recruté par un autre établissement que l'Université de Montpellier pour exercer une mission d'enseignement en 2024/2025, vous devez contacter le Service de gestion des Personnels Contractuels de la Direction des Ressources Humaines à l'adresse suivante : [drh-contractuels-rech-ens@umontpellier.fr](mailto:drh-contractuels-rech-ens@umontpellier.fr) avant **le 17 septembre 2024**.

Après validation de la Présidence, une convention sera établie entre les 2 établissements pour la mise en œuvre de la mission complémentaire d'enseignement.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DELAI SERA DECLARE IRRECEVABLE**